

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 8 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.

Date de convocation : 31/03/2021

Nb de membres en exercice : 15

Présents : Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Laure DESTOUCHES, Olivier CHASLES, Brigitte BOUYGUES, Valérie COMPAIN, Charles HÉLÈNE, Hervé LEFEBVRE, Nathalie LEFEBVRE, Inge PERROTIN, Joël PLUMÉ, Jean SOHIER.

Absente : Margot CHALOUAS.

Absents excusés : Nicole JEUDI (pouvoir à B. Bouygues), Jean-Michel MARTIN DE MATOS (pouvoir à Jean Sohier)

Secrétaire de séance : Valérie COMPAIN

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé sans observation.

1. Approbation des comptes de gestion 2020 Commerces / Assainissement / Commune

Les comptes de gestion 2020 des budgets Commerces, Assainissement et Commune sont approuvés sans observation.

2. Approbation des comptes administratifs 2020 Commerces / Assainissement / Commune

Le Maire étant sorti de la salle, les comptes Administratifs 2020 des budgets Commerces, Assainissement et Commune sont approuvés sans observation.

3. Affectation des résultats

Budget Commerces :

- porter au 1068	-
- porter au 002 – excédent de fonctionnement reporté	6 316.67 €
- porter au 001 – excédent d'investissement reporté	0.00 €

Budget Assainissement :

- porter au 1068	-
- porter au 002 – excédent d'exploitation reporté	133 429.89 €
- porter au 001 – excédent d'investissement reporté	98 796.07 €

Budget Commune :

- porter au 1068	142 941.83 €
- porter au 002 – excédent de fonctionnement reporté	108 697.33 €
- porter au 001 – excédent d'investissement reporté	101 789.17 €

4. Attribution des subventions aux associations 2021

Associations communales	
A.S.S.R.	500.00
ADAC 37 (Anciens combattants)	200.00
Amicale des Retraités	200.00
Bibliothèque	2 500.00
Gym Tonic à Saint-Roch	500.00
APE	500.00
Roch en cœur	500.00
Bien être à Saint Roch	100.00
Total	5 000.00
Autres organismes	
Coopérative scolaire	1 000.00
Collège J. Roux	500.00
Total	1 500.00
TOTAL SUBVENTIONS 2020	6 500.00

5. Vote des taux de contributions directes 2021

- Taxe foncière (bâti) : 22.09 % + compensation taux départemental 2020 16.48 % = 38.57 %
- Taxe foncière (non bâti) : 48.77 %

6. Vote des budgets 2021

Budget Commerces

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	12 189.67	12 189.67
Section d'investissement	3 000.00	3 000.00
TOTAL	15 189.67 €	15 189.67 €

Budget Assainissement

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	257 065.75	257 065.75
Section d'investissement	187 036.07	187 036.07
TOTAL	444 101.82 €	444 101.82 €

Budget Commune

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	966 278.33	966 278.33
Section d'investissement	1 556 600.00	1 556 600.00
TOTAL	2 522 878.33 €	2 522 878.33 €

7. Ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial stagiaire à temps complet

L'assemblée délibérante approuve la création d'un emploi d'adjoint technique territorial stagiaire à raison de 35 heures par semaine et inscrit ce poste au tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} mai 2021.

8. Révision du P.L.U

Monsieur le Maire cherche à retrouver de la réserve foncière pour la commune. Il présente au conseil municipal les objectifs qui peuvent être poursuivis par la commune dans le cadre de la procédure d'une révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et expose la nécessité d'engager cette procédure.

Le conseil municipal prescrit la révision simplifiée du P.L.U.

9. Rectification de la désignation du bien objet de l'acte de vente du 20/12/2010

Le Conseil Municipal, accepte la rectification de l'acte, et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération qui seront rédigés par Maître Martin Beuzelin, Notaire à Rouziers-de-Touraine.

10. Convention relative à la réception de boues urbaines issues de station d'épuration en vue d'une hygiénisation

La station d'épuration de Saint-Roch est de type boues activées. Les boues produites font l'objet d'un plan d'épandage autorisé par les services préfectoraux en date du 5 août 2005.

L'arrêté du 30 avril 2020 interdit l'épandage de boues produites après le 24 mars 2020 en raison du risque COVID, lorsque celles-ci ne répondent pas aux critères d'hygiénisation.

La commune de Saint-Roch s'est rapprochée de Tours Métropole Val de Loire qui dispose d'une station d'épuration permettant l'hygiénisation des boues produites.

Le conseil municipal Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents se rapportant à celle-ci.

11. Compte rendu des différentes commissions

- **Environnement** : création de jachères fleuries.
Rénovation du city Park par les agents techniques.
- **Affaires Scolaires** : Appel d'offres en cours concernant la restauration scolaire.
Le conseil municipal des jeunes a proposé 4 projets qui seront présentés aux élus au cours d'un prochain conseil.

12. Questions diverses

- Demande de 2 propriétaires d'acheter des terrains ou passages appartenant à la commune : le conseil municipal souhaite réfléchir à cette demande en l'intégrant à sa réflexion plus globale sur la révision du P.L.U.

Fin de la séance à 22h40